SFCR
PERIODE DE REFERENCE
DU 1ER JANVIER 2017 AU 31 DECEMBRE 2017

MUTUELLE D'ASSURANCE DES ARMEES

ACTIVITES D'ASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT ET APPLICATION DE LA FORMULE STANDARD POUR LE CALCUL DE SCR

27 rue de Madrid – 75008 Paris – Tél. : 01 44 70 73 30 – Télécopie : 01 42 93 70 81
N° Siret : 784 338 451 – APE 660E – secretariat@maa-assurance.fr

A. ACTIVITÉ ET PERFORMANCE 5

A.1 Activité 5
A.2 Résultats de souscription 7
A.3 Résultats des investissements 8
A.4 Résultats des autres activités 8
A.5 Autres informations 8

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE 9

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance 9
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité 14
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'orsa 15
B.4 Système de contrôle interne 16
B.5 Fonction audit interne 17
B.6 Fonction actuariat 17
B.7 Sous-traitance 17
B.8 Autres informations 18

C. PROFIL DE RISQUE 19

C.1 Risque de souscription 19
C.2 Risque de marché 19
C.3 Risque de crédit 21
C.4 Risque de liquidites 21
C.5 Risque opérationnel 21
C.6 Autres risques importants 21
C.7 Autres informations 21

D. VALORISATION 22

D.1 Actifs 22
D.2 Provisions techniques 23
D.3 Autres passifs 25
D.4 Méthodes de valorisation alternatives 25
D.5 Autres informations 25

E. GESTION DU CAPITAL 26

E.1 Fonds propres 26
E.2 SCR et MCR 28
E.3 Taux de couverture 29
E.4 Variations entre 2016 et 2017 29

SYNTHÈSE

Activité

Durant l'année 2017, la Mutuelle d'Assurance des Armées a dû prendre en compte un environnement économique et sociétal inédit.
Malgré cet environnement concurrentiel très accentué, la MAA a maintenu sa présence. En 2017, elle a développé son sociétariat.
Sur l'année le nombre de sociétaires a progressé de 4,8 % (+ 4300 adhérents) et la mutuelle a adapté son activité aux nouvelles règles.
Le développement du sociétariat a naturellement entrainé l'augmentation du chiffre d'affaires et de la sinistralité bien prise en charge par un programme de réassurance très protecteur. La forte activité de la MAA en 2017 n'a pas impacté les charges de fonctionnement qui restent stables.

Il en ressort un résultat technique satisfaisant.
Malgré la conjoncture financière complexe, la gestion prudente des actifs a permis une performance correcte du portefeuille ce qui conforte un résultat de l'année 2017 bénéficiaire.

L'activité (basé uniquement en France) est principalement caractérisée par :

- Un chiffre d'affaires de 10 288 K€ en hausse de 6,3%
- Un résultat technique de 837 K€ en hausse de 8,8%%
- Un résultat financier de 337 K€ en hausse de 0,8%

Système de gouvernance

Le Conseil d'Administration est assisté de 2 comités pour conduire ses missions : le comité d'audit et des risques et le comité des placements
Gérard DESJARDINS, président du conseil d'administration, et Pascale SENI-LAPP, directeur général, sont les dirigeants effectifs de la MAA.

Le système de gouvernance comprend un système de gestion des risques et de contrôle interne décrits dans les sections B3 et B4 du présent document.
Conformément à la réglementation Solvabilité 2, l'entreprise a mis en place quatre fonctions clés : gestion des risques, actuarielle, audit interne et vérification de la conformité.
Le président du conseil d'administration, le directeur général et les responsables des fonctions clés répondent aux exigences de compétence et d'honorabilité fixées par la réglementation.

Aucune modification significative du système de gouvernance n'a eu lieu en 2017.

Profil de risque

Le profil de risque de la MAA s'intègre dans un dispositif global de maîtrise des risques en cohérence avec l'appétence fixée par l'AMSB.

Les principaux risques de la MAA sont liés :

- Au risque de souscription : il est principalement lié au risque de dérive de la sinistralité et surtout en ce qui concerne la garantie GMPA, contrat en coassurance passive dont la sortie est prévue au 31/12/2018.
- Au risque de marché : il concerne principalement les instruments de taux (risque de taux et risque de spread) auxquels la mutuelle est exposée par ses investissements en OPCVM obligataire et surtout en obligations d'entreprise, renforcés en 2017.

Valorisation

Les actifs et des passifs de la mutuelle ont été valorisés suivant les principes de la réglementation Solvabilité 2 à savoir à leur valeur économique. Les principales différences entre le bilan en normes comptables françaises et le bilan en normes Solvabilité 2 s'expliquent par :

- Les placements évalués en valeur de marché dans le bilan Solvabilité 2 et au coût historique amorti dans les comptes statutaires,
- Les provisions techniques évaluées à leur valeur économique dans le bilan solvabilité 2 contre une vision prudente dans les comptes statutaires,
- Les impôts différés correspondant aux impôts payables ou récupérables aux cours de périodes futures liés aux écarts de valorisation entre la norme solvabilité 2 et les normes comptables/fiscales et au report en avant de déficits fiscaux passés ou de crédit d'impôts non utilisés.

La MAA a fait le choix de ne pas avoir recours aux mesures transitoires.

Gestion du Capital

Au cours de l'exercice 2017, la MAA a respecté en permanence les exigences réglementaires en matière de couverture de son besoin global de solvabilité.
Le capital de solvabilité requis est calculé en appliquant la formule standard.
Ci-dessous les indicateurs de solvabilité de la mutuelle.

Fonds Propres Eligibles (intégralement de niveau 1 non restreint)	14 483
SCR total	5 976
Taux de couverture = FP/SCR	242,35%
MCR	3 700
Taux de couverture = FP/MCR	391,43%

Le ratio de couverture du capital de solvabilité requis au 31 décembre 2017 est en baisse de 14 points par rapport au 31 décembre 2016, du fait du provisionnement important de la garantie GMPA d'une part, et d'un investissement obligataire sur des durations plus longues afin de maintenir un rendement financier satisfaisant d'autre part.

A. ACTIVITE ET PERFORMANCE

A.1 ACTIVITE

La Mutuelle d'Assurance des Armées (MAA) est une société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, régie par le code des assurances. Elle est spécialisée dans l'assurance individuelle accident et s'adresse à toutes les personnes concourant à la Défense, ainsi que leurs ayants-droit, de la naissance jusqu'en fin de vie. Son but : assister l'ensemble des militaires, pompiers, policiers, gendarmes…ou leur famille au travers des valeurs mutualistes qu'elle porte.

La MAA est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située au 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09.

Les missions de commissariat aux comptes sont assurées par Mme Anne MOUHSSINE de la société Exponens dont le siège social est situé au 20 rue Brunel – 75017 Paris.

La Mutuelle d'Assurance des Armées exerce son activité en France et a obtenu au fil des années les agréments nécessaires pour développer les branches d'activités suivantes :

- Individuelles (agrément et application : 1947)
  - Accidents
  - Maladie
- Collectives (agrément et application : 1986)
  - Incendie et éléments naturels
  - Autres dommages aux biens
  - Responsabilité civile générale

En novembre 2015, la MAA a adhéré à la Fédération Tégo. Cette association a l'ambition de construire un partenariat fort entre divers acteurs de la protection sociale des forces de sécurité et de défense pour porter ensemble une offre répondant de façon optimale aux besoins de ces populations.

La MAA, a adhéré à l'AAM (association des assureurs mutualistes), membre de la Fédération Française des Assurances (FFA). De longue date, la MAA est adhérente à l'association ROAM, organisme qui regroupe les petites et moyennes entreprises de l'assurance.

Les différents contrats détenus en portefeuille par la MAA sont présentés dans les tableaux suivants :

	Vie Entière	Garantie accident de la vie (GAVE)	Startego	Melody	Enfant
Ligne d'Activité	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection du revenu
Garanties	Incapacité totale accident Incapacité permanente partielle accident Incapacité temporaire totale accident Garantie hospitalière Décès accident	Invalidité permanente par accident Invalidité absolue et définitive accident Incapacité temporaire totale Garantie hospitalière Décès accident	Incapacité permanente par accident Frais d'obsèques Dommage paquetage Vol téléphone portable Décès accident Invalidité absolue et définitive accident	Incapacité permanente accident Invalidité absolue et définitive accident Incapacité temporaire totale accident Décès accident	Invalidité permanente par accident Invalidité absolue et définitive accident Lunettes Orthodontie/dentaire Vol (cartable, papiers...) Indemnités journalières accident/maladie Perte financière Décès

	Réserve	Accident	Cercel et Mess	GMPA
Ligne d'Activité	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection du revenu	Non matériel (2,5K€ de prime émise anuelle)	Assurance de protection du revenu / Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagement d'assurance santé
Garanties	Incapacité totale accident Incapacité permanente partielle accident Incapacité temporaire totale accident Décès accident	Incapacité permanente accident Invalidité absolue et définitive accident Garantie hospitalière Arrêt de travail/activité accident Décès Accident	Incendie Dégâts des eaux Vol RC exploitation RC atteinte à l'environnement RC civile objets confiés Transport de fonds Bris de glace Catastrophes naturelles	Invalidité absolue et définitive par accident Incapacité permanente partielle par accident Incapacité permanente partielle par maladie Perte de solde partielle Radiation du personnel navigant Décès accident Garantie hospitalière

L'effectif de la mutuelle est de 8 personnes :

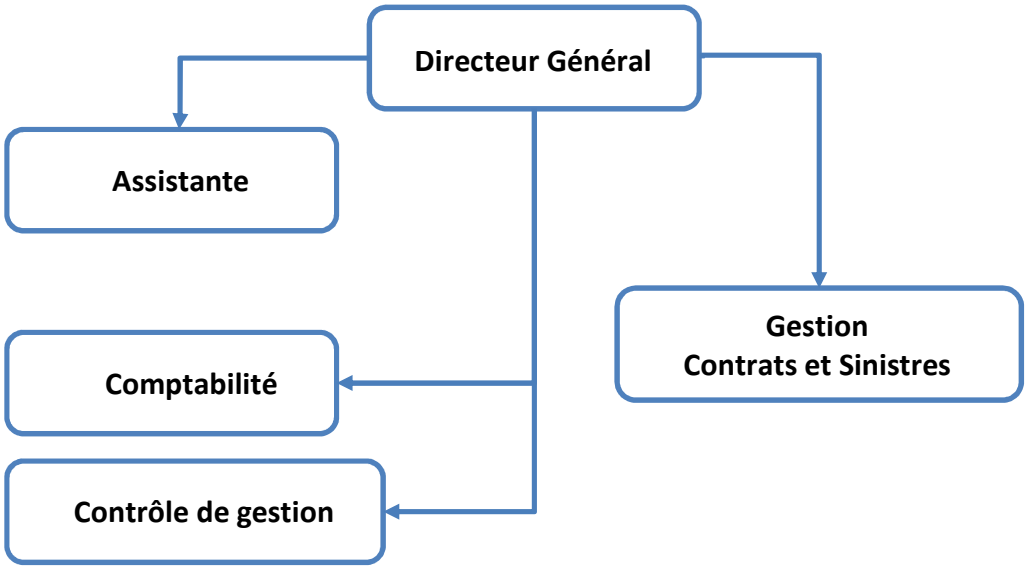

La gestion des contrats est, en fonction des produits, réalisée à la MAA ou sous-traitée à Allianz.
La gestion des sinistres est réalisée à la MAA à l'exception de ceux du contrat GMPA (coassurance passive MAA).

La MAA ne dispose pas de réseau de distribution propre. Une convention signée entre l'association GMPA, ALLIANZ et MAA permet de faire diffuser par le réseau salarié Allianz dédié à l'association GMPA des produits MAA approuvés par l'Association pour ses membres ainsi que des contrats de groupe GMPA assurés par la MAA. C'est un réseau « debout » constitué d'une centaine de conseillers, répartis sur l'ensemble du territoire national ayant comme cible les militaires, les pompiers, les policiers…

A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

La MAA exerce principalement une activité de prévoyance qui rentre selon la classification Solvabilité II dans la ligne d'activité « Assurance de protection du revenu ». Cependant un des contrats (contrat GMPA) distribue des rentes et possède une provision mathématique, ce qui impose de faire figurer cette provision dans la ligne d'activité « Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé ».
Par ailleurs la MAA exerce son activité exclusivement sur le territoire national.

Le tableau suivant synthétise le résultat de souscription par ligne d'activité (les valeurs sont en K€ comme dans toute la suite du rapport) :

	Assurance de protection du revenu		Variation	
	2 017	2 016	En K€	En %
Primes émises				
Brut – assurance directe	10 288	9 680	608	6,3%
Part des réassureurs	1 343	1 263	81	6,4%
Net	**8 944**	**8 417**	**527**	**6,3%**
Primes acquises				
Brut – assurance directe	10 578	10 221	357	3,5%
Part des réassureurs	1 346	1 275	70	5,5%
Net	**9 232**	**8 946**	**286**	**3,2%**
Charge des sinistres				
Brut – assurance directe	7 579	6 799	780	11,5%
Part des réassureurs	428	315	113	35,9%
Net	**7 151**	**6 484**	**667**	**10,3%**
Variation des autres provisions techniques				
Brut – assurance directe	70	106	-36	-33,8%
Part des réassureurs	0	0	0	0,0%
Net	**70**	**106**	**-36**	**-33,8%**
Total des dépenses	**1 202**	**1 462**	**-260**	**-17,8%**
Solde de souscription non-vie	**809**	**894**	**-85**	**-9,5%**

	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé		Variation	
	2 017	2 016	En K€	En %
Primes acquises				
Brut	0	0	0	0,0%
Part des réassureurs	0	0	0	0,0%
Net	**0**	**0**	**0**	**0,0%**
Charge des sinistres				
Brut	253	419	-166	-39,6%
Part des réassureurs	0	0	0	0,0%
Net	**253**	**419**	**-166**	**-39,6%**
Solde de souscription vie	**-253**	**-419**	**166**	**-39,6%**
Solde de souscription Total	**556**	**475**	**81**	**17,1%**

En 2017, grâce à ses produits toujours attractifs, la MAA développe son sociétariat et donc son chiffre d'affaires.
L'encaissement de la MAA a progressé.
La charge sinistre quant à elle a augmenté durant cette période sous l'impact de la méthode de provisionnement du contrat GMPA, une dérive de la sinistralité ayant été constatée sur ce dernier.
La forte activité de la MAA n'a pas impacté les charges de fonctionnement. Finalement, malgré une augmentation de la charge sinistre, le résultat technique est largement bénéficiaire.

A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Le tableau suivant récapitule les revenus des placements de la MAA par grande catégorie d'actif :

Code CIC	Catégorie	Valeur nette comptable			Valeur de marché			Revenus			Profit réalisation des placements		
		2017	2016	variation	2017	2016	variation	2017	2016	variation	2017	2016	variation
2	Obligations d'entreprises	8 044	4 876	65,0%	8 286	5 069	63,5%	165	113	46,9%	0	0	
3	Actions	298	298	0,0%	688	536	28,3%	12	11	4,4%	0	0	
4	Fonds d'investissement	10 805	11 311	-4,5%	11 444	12 027	-4,8%	0	0		237	259	-8,3%
7	Trésorerie et dépôts	782	522	49,7%	782	522	49,7%	1	3	-60,3%	0	0	
9	Immobilisations corporelles	3	3	-1,9%	2 386	2 276	4,8%	109	104	4,7%	0	0	
TOTAL		19 933	17 011	17,2%	23 586	20 430	15,4%	287	231	24,5%	237	259	-8,3%

La gestion toujours prudente de la MAA permet un bon résultat financier.
Le portefeuille financier affiche une performance de 2,2% en 2017.

A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

La MAA est propriétaire d'un immeuble. Il est le siège de son activité et son siège social. Aussi, un loyer théorique est déterminé par un expert approuvé par l'ACPR.

A.5 AUTRES INFORMATIONS

Néant

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

L'Organe d'Administration de Gestion ou de Contrôle (OAGC) est composé du Conseil d'Administration (9 membres dont le Président et un représentant du personnel) et de la Direction Générale comme représenté dans le schéma suivant :

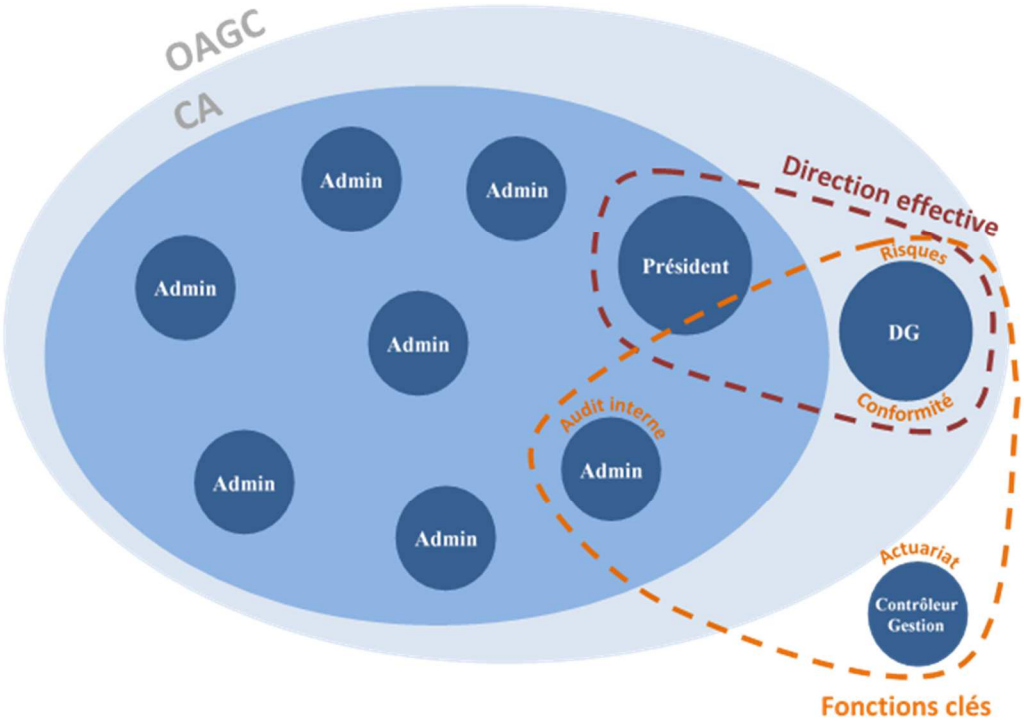

Les travaux du Conseil portent notamment sur la stratégie de développement de la mutuelle, le suivi de la gestion des risques par l'ORSA, l'élaboration et la validation de l'ensemble des politiques… Le Conseil s'est réuni 7 fois au cours du dernier exercice et développe une activité soutenue.

Conformément aux dispositions du code des assurances, les membres du Conseil d'Administration ne sont pas rémunérés pour leur action au sein de la MAA. Un dispositif d'indemnisation est mis en place. Il s'agit d'un défraiement forfaitaire des administrateurs par journée de présence aux réunions du Conseil d'Administration ou aux réunions des Comités.
La mutuelle rembourse également les frais de déplacement ou de restauration des délégués en mission au profit de la MAA et/ou des administrateurs amenés à effectuer des missions extérieures.

Une enveloppe globale est allouée par l'assemblée générale pour l'ensemble des administrateurs et délégués… La mise en place de cette enveloppe ainsi que son renouvellement sont soumis chaque année à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration a alloué au Président du Conseil d'Administration une indemnité mensuelle en conformité avec les statuts de la MAA qui le permettent.

Les modalités du contrat de travail du Directeur Général sont définies par le Conseil d'Administration. Sa rémunération tient compte de la stratégie globale de l'entreprise et de la stratégie de gestion des risques. Le dispositif de rémunération n'encourage pas la prise de risques et est composé d'un salaire fixe et d'une partie variable.

La MAA a mis en place la gouvernance Solvabilité 2. Appliquant le principe de proportionnalité, les deux dirigeants effectifs sont le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général.

Les fonctions clés Gestion des risques et Conformité sont assumées par le Directeur Général.

La fonction clé Audit interne est assumée par le président du comité d'audit et des risques, membre du Conseil d'Administration.

La fonction clé Actuariat est assumée par le contrôleur de gestion.

Les quatre fonctions clés sont présentes à chaque Conseil d'Administration, y rendent compte de leurs travaux et des résultats de leurs missions.

Les missions associées à ces différentes fonctions sont explicitées dans le tableau suivant :

Direction effective :

Dirigeant effectif	Responsable	Mission
Président	Gérard DESJARDINS	- Propose la stratégie - Participe aux prises de décisions opérationnelles importantes : hausse tarifaire, nouveau produit, acquisition nouvelle d'un actif ou cession, mise en place de partenariat…
Directeur Général	Pascale SENI-LAPP	- Propose la stratégie - Participe aux prises de décisions opérationnelles importantes : hausse tarifaire, nouveau produit, acquisition nouvelle d'un actif ou cession, mise en place de partenariat…… - Met en œuvre les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration - Dirige l'entreprise et l'ensemble des personnels, rend compte de la situation au Conseil d'Administration, soumet toutes propositions.

Fonctions clés :

Fonction clé	Responsable	Mission
Gestion des risques	Pascale SENI-LAPP	- Met en œuvre et anime le système de gestion des risques - Maintien et veille du système de gestion des risques - Identifie les risques émergents - Définit, met en place et suit la cartographie des risques. - Pilote les travaux ORSA : ▪ Prépare des propositions aux Conseil d'Administration en termes ; o D'hypothèses de Business Plan et de scénarios redoutés o D'appétence et de tolérance ▪ Suit les indicateurs et les seuils d'alerte ▪ Définit et met en œuvre les plans d'actions - Suit les sous-traitants - Rédige et met à jour la politique de gestion des risques
Vérification de la conformité	Pascale SENI-LAPP	- Veille au respect des dispositions légales, réglementaires, statutaires et déontologiques, - Veille à la sécurisation de la relation client - Assure la veille réglementaire
Audit interne	Francis LEGOND	- Evalue l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et de la gouvernance. - Formalise la politique d'audit interne : ▪ Établit un plan d'audit annuel, ▪ Présente un rapport annuel
Actuariat	Samuel DE BERNARD	- Contrôle la fiabilité des provisions techniques - Donne un avis sur la politique de souscription - Donne un avis sur le plan de réassurance - Contribue à la mise en œuvre du système de gestion des risques : cartographie des risques, qualité des données

Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2017 :

Président : Général d'Armée (2S) Gérard DESJARDINS

Administrateurs :
Monsieur le Général de Corps Aérien (2S) Patrick FELTEN,
Monsieur le Médecin Général Yann DASSE
Madame le Contrôleur Général Chantal BACCANINI
Madame le Colonel Dominique VITTE
Monsieur le Général (2S) Johann HUART
Monsieur le Commissaire en Chef (R) de 1ère classe Françis LEGOND
Monsieur le Colonel de Sapeurs-Pompiers Bernard MOSCODIER
Mademoiselle Murielle BOUISSET, élue par les salariés

L'attachement de la MAA à la bonne gouvernance s'est traduit par la création de différents comités :

- Comité d'audit et des risques présidé par la fonction clé Audit interne
- Comité des placements
- Comité opérationnel de gestion des risques
- Comité opérationnel de direction

Compositions des comités relevant du Conseil d'Administration au 31 décembre 2017 :

Comité des placements
Monsieur DESJARDINS
Madame VITTE
Madame SENI-LAPP
Monsieur LANGLET

Comité d'audit
Monsieur LEGOND
Monsieur HUART
Madame ABEN
Monsieur GRANDGENEVRE
Monsieur DEGE

Comité des élections
Monsieur LEGOND

Médecin conseil
Monsieur DASSE

Référent TRACFIN
Monsieur HUART

Composition des comités opérationnels au 31 décembre 2017 :

Comité opérationnel de gestion des risques
Monsieur DESJARDINS
Madame SENI-LAPP
Monsieur LANGLET
Monsieur DE BERNARD

Comité opérationnel de direction
Madame SENI-LAPP
Monsieur LANGLET
Monsieur DE BERNARD

La structure de ces comités est détaillée dans les schémas suivants :

Comités relevant du Conseil d'Administration

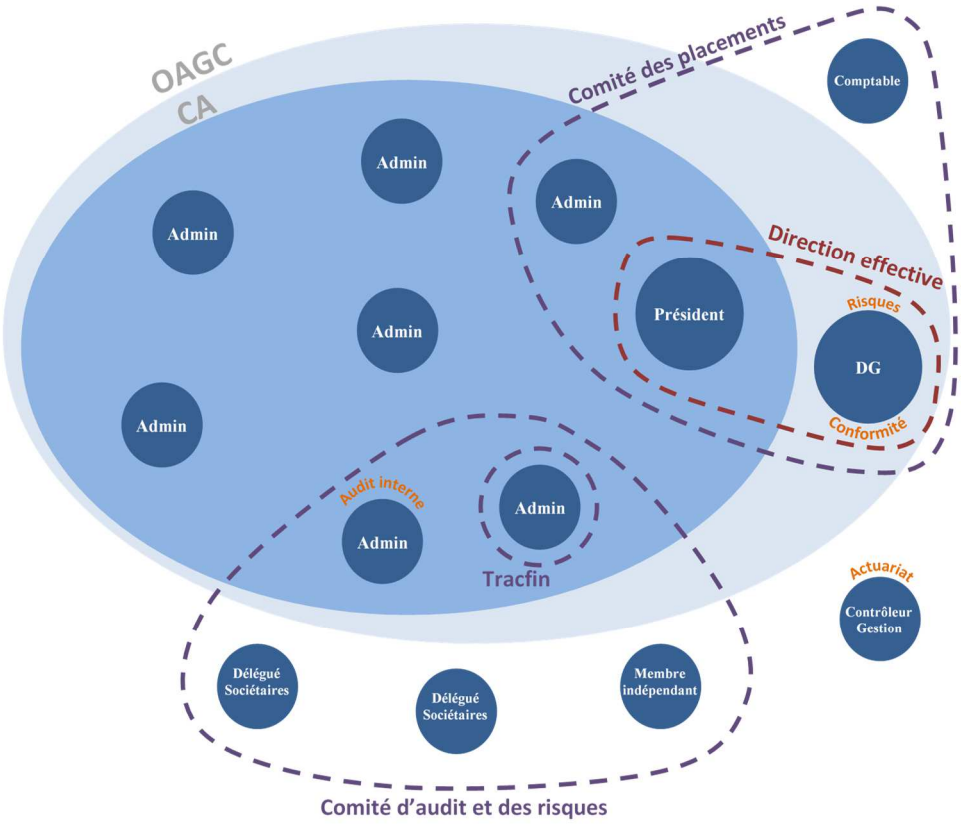

Comités opérationnels

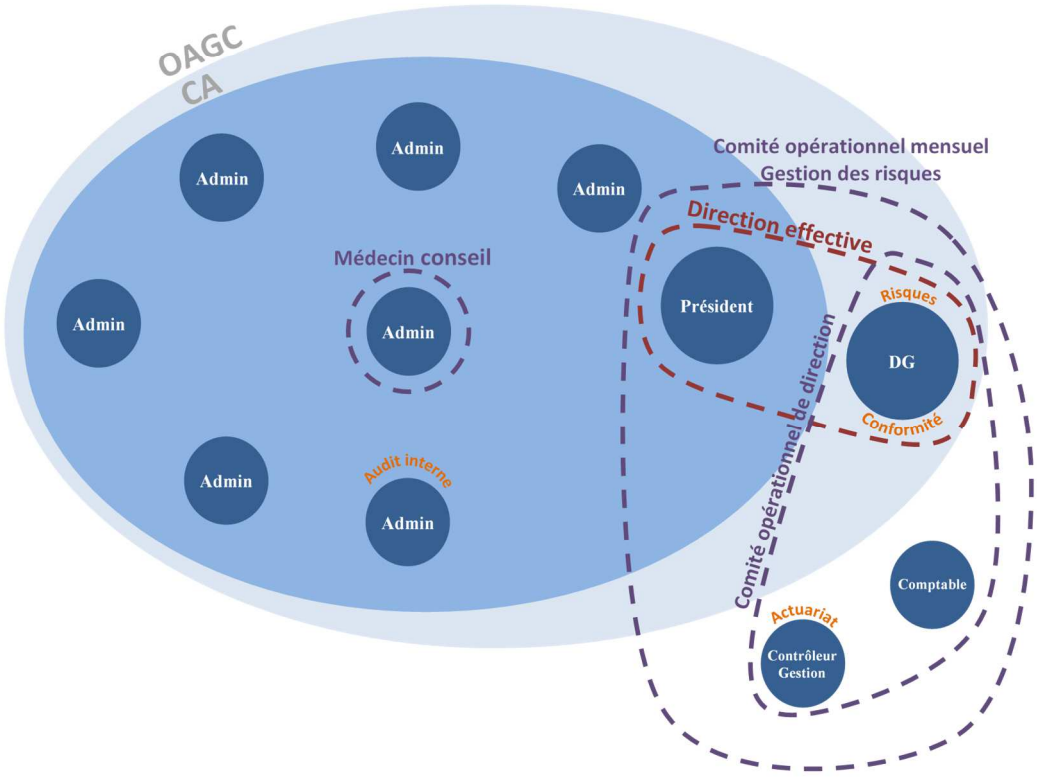

B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

Les postes concernés par les exigences de compétence et d'honorabilité sont :

- Les administrateurs
- Les dirigeants effectifs
- Les fonctions clés

A chaque changement de titulaire d'une fonction clé ou d'un dirigeant effectif, un dossier est constitué en vue d'une notification à l'ACPR.

L'évaluation de la compétence comporte :

- Une appréciation des diplômes et des qualifications professionnelles en cohérence avec les enjeux de la mission.
- Une évaluation des connaissances et de l'expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou entreprises. L'évaluation tient compte des différentes tâches qui ont été confiées et, selon le cas, des compétences dans les domaines de l'assurance, de la finance, de la comptabilité, de l'actuariat et de la gestion.
- Des tableaux de suivi des compétences (diplômes, formations, expérience, …) ont été créés. Ils font l'objet d'une mise à jour annuelle.

La liste minimale d'éléments nécessaires est constituée des éléments suivants : CV ou relevé de carrière, attestation des formations reçues.

Les administrateurs doivent suivre une formation initiale lors de leur entrée en fonction puis une formation continue tout au long de leur mandat. Pour les administrateurs ayant des mandats particuliers (membre d'un comité, fonction clé, ...) il a été mis en place des formations spécialisées en cohérence avec leur fonction.

Les formations sont proposées à l'ensemble des administrateurs qui choisissent selon leur disponibilité et leur besoin l'ordre des apprentissages.

Pour les administrateurs, plusieurs procédures sont mises en œuvre :

- Une procédure de vérification de la compétence collective du conseil d'administration qui porte sur les points suivants :
  - Les marchés de l'assurance et les marchés financiers
  - La stratégie de l'entreprise et le modèle économique
  - Le système de gouvernance
  - L'analyse financière et actuarielle
  - Le cadre et les exigences réglementaires
- Une procédure de vérification des compétences individuelles
- Une procédure de vérification des compétences des administrateurs de comités spécialisés basée sur la nature du poste, la formation, les connaissances, les qualifications et l'expérience de la personne.

Les différentes formations proposées en 2017 sont présentées dans le tableau suivant :

	FORMATION INTER-ENTREPRISE				INTRA	COACHING
Nombre de personnes	entre 3 et 15 personnes					1 à 2 personne(s)
Public	Module	Thèmes	1er semestre 2017	2ème semestre 2017	Thème	Thème
Nouveaux admnistrateurs	6 modules d'une demi journée : l'environnement, les spécifités de l'assurance, la place des administrateurs au sein des organismes	Connaitre les fondamentaux de l'assurance	7 mars matin	10 octobre matin	3 modules sur 1 ou 2 journées	Un total de 2 jours qui s'articulent autour de séances entre 2h et une demi-journée : session personnalisée idéale pour une discussion stratégique
		Comprendre la comptabilité d'assurance	7 mars après-midi	10 octobre après-midi		
		Connaître les rôles et responsabilités des administrateurs : partie 1, la gouvernance	8 mars matin	11 octobre matin		
		Connaître les rôles et responsabilités des administrateurs : partie 2, la gestion des risques	8 mars après-midi	11 octobre après-midi		
		Apprécier la solvabilité de l'assureur	9 mars matin	12 octobre matin		
		Comprendre la gestion financière de l'assureur	9 mars après-midi	12 octobre après-midi		
Administrateurs en cours de mandat	6 modules d'une journée afin de respecter les exigences de compétences de la Directive Solvabilité 2	Le système de gouvernance	21 mars	24 octobre		
		L'ORSA et le Pilier 1	22 mars	25 octobre		
		Le système de gestion des risques	23 mars	26 octobre		
		La communication financière	28 mars	7 novembre		
		La gestion financière	29 mars	8 novembre		
		Le pilotage économique et financier	30 mars	9 novembre		
Administrateurs dans comité spécialisé	2 axs de formation pour les administrateurs à qui les tâches spécifiques sont confiées	Les travaux du comité spécialisé	4 avril	14 novembre		
		Les travaux du comité des risques	5 avril	15 novembre		

Contrôle de l'honorabilité :

Le Conseil d'Administration est doté d'un règlement intérieur et d'une charte signée par les administrateurs et ayant vocation de guide.

Lors de leur entrée en fonction puis annuellement les administrateurs, les dirigeants effectifs et les fonctions clés doivent communiquer un extrait de casier judicaire. Ils sont tenus de déclarer sur une base continue tout évènement qui pourrait avoir un impact sur leur honorabilité ou être générateur de conflit d'intérêt.

B.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ORSA

La gestion des risques vise à identifier, mesurer et maitriser tous les risques importants, quantifiables ou non quantifiables y compris émergents. La MAA hiérarchise tous les risques et les mesure notamment en fonction de leur poids dans la formule standard pour les risques quantifiables et par des stress tests pour les risques non-quantifiables.

La gestion des risques s'organise avec des acteurs sur 3 lignes de défense :

- La première est celle animée par les opérationnels qui concrétisent un premier niveau de contrôle.
- La deuxième est composée de la direction effective et des trois fonctions clés : gestion des risques, fonction clé actuariat et conformité.
- La troisième est assurée par la fonction clé audit interne et par le Conseil d'Administration (approbation du plan d'audit, examen des rapports d'audit et suivi de la mise en œuvre des recommandations).

L'ORSA :

Le processus ORSA (Own Risk and Solvency Assessment ou Évaluation interne des risques et de la solvabilité) est un élément clef dans la validation de la stratégie de la mutuelle. Ses conclusions permettent d'éclairer le conseil d'administration sur l'impact des décisions à prendre concernant la solvabilité prospective de la Mutuelle.

A partir de la stratégie (Business Plan) fixée par le Conseil d'Administration (stratégie conforme à un niveau d'appétence au risque défini par le Conseil), des simulations prospectives sont réalisées afin de mesurer l'impact futur de cette stratégie sur la situation de la mutuelle. Afin de tester la robustesse de la mutuelle, des scénarios d'environnement défavorables sont retenus, par exemple des baisses de marchés financiers.

Dans chacun des scénarios testés, le Besoin Global de Solvabilité (BGS) est mesuré. Il s'agit du besoin de fonds propres nécessaire à la Mutuelle pour mener à bien sa stratégie, en toute sécurité, même en cas d'environnement défavorable.

Le suivi du BGS permet d'assurer le respect des engagements pris sur la durée en tenant compte des marges de sécurité nécessaires.
Ainsi, le Conseil d'Administration fixe les hypothèses retenues dans les projections qui sont réalisées. Il apprécie l'adéquation entre les résultats qui lui sont présentés et sa tolérance au risque. Si les résultats font apparaître une possibilité de dépassement des seuils de tolérance alors le Conseil d'Administration demande à ce que le niveau d'exposition aux risques soit baissé afin de rester à l'intérieur des limites fixées.
L'ORSA donne lieu à écriture d'un rapport validé par le Conseil d'Administration puis envoyé à l'ACPR.

La production opérationnelle de l'ORSA régulier (évaluation interne des risques et de la solvabilité) est réalisée une fois par an tout au cours du 1er semestre.

Le conseil d'administration de la mutuelle suit régulièrement l'avancement de l'ORSA et s'assure de la bonne réalisation de celui-ci. Le rapport ORSA est soumis à l'approbation du conseil d'administration une fois par an puis transmis à l'ACPR. En 2017, l'ORSA a été validé lors du Conseil d'Administration du 5 juillet puis a été transmis à l'ACPR en juillet 2017.

B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne de la MAA vise à s'assurer de :

- L'application de la stratégie générale et de la réalisation des opérations décidées par le Conseil d'Administration
- La qualité de l'information comptable et financière
- La surveillance et l'évolution des risques
- La conformité aux lois, règlements et normes professionnelles de ces opérations

Compte tenu de la taille de la mutuelle, les principes généraux de séparation des tâches et fonctions ne peuvent s'appliquer strictement. Mais la concentration des responsabilités et des travaux permet un contrôle permanent des opérations de la mutuelle (premier et deuxième niveau).

La MAA s'est dotée d'un comité d'audit et des risques ainsi que d'outils (plan de continuité d'activité, formalisation des politiques, registre des procédures qui sert de support au contrôle interne, cartographie des risques, logiciel métier intégrant des procédures de contrôle). Elle s'est aussi adjointe l'aide de cabinets extérieurs (actuaires, experts-comptables, SS2I…).

Les procédures liées aux risques comptables et financiers font l'objet de travaux de contrôle permanents et ponctuels (quotidien, mensuel, annuel). Un point régulier est réalisé grâce à une série de reportings. La mesure, l'évaluation et le contrôle des placements financiers sont réalisés chaque mois.
Les risques liés aux engagements sont contrôlés (valorisation de l'actif financier, des provisions…). Ils sont cartographiés et font l'objet d'une procédure de suivi. Celle-ci permet de les piloter et de vérifier que la MAA détient des capitaux suffisants. La gestion de la mutuelle fait également l'objet d'un suivi par des tableaux de bord couvrant son activité.
Le programme de contrôle interne 2017 a porté notamment sur

- La gouvernance (mise en place gouvernance SII)
- Les ressources humaines (révision des fiches de poste et formation)
- Les produits (révision de l'ensemble des documents contractuels et précontractuels)
- Les procédures de sinistre et de souscription
- Le plan de reprise d'activité
- La gestion actif/passif
- Le provisionnement
- La lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme
- La sécurité des données personnelles

Fonction clé vérification de la conformité :

La MAA a mis en place une fonction clé vérification de la conformité.
Les objectifs poursuivis par cette fonction sont l'identification des risques de non-conformité, la coordination des contrôles, le pilotage des plans d'action de mise en conformité et d'atténuation du risque. Le périmètre intègre notamment les thèmes suivants : pratique commerciale, conformité des contrats, protection de la clientèle, protection des données, lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme.

Le processus en cours de mise en place comprend :

- L'établissement d'un référentiel réglementaire dont la veille est assurée
- L'identification et l'évaluation des risques de non-conformité
- L'établissement d'une cartographie des risques
- Un plan de contrôle
- Le pilotage du risque de non-conformité par le comité d'audit

B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

La fonction audit interne est en charge d'évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et de la gouvernance.
Elle doit formaliser la politique d'audit interne notamment par l'établissement d'un plan d'audit annuel. Elle présente un rapport annuel relatif notamment à l'audit fiscal, la conformité des contrats, le calcul des provisions, la tarification, l'informatique, les frais…

En 2017, les missions d'audit interne ont porté sur :

- Les procédures de gestion des contrats, de la prime et des sinistres
- L'Audit comptable des charges
- Le contrôle du respect des limites des indicateurs d'appétence et de tolérance
- L'audit social

Compte tenu de la taille des équipes et des travaux à réaliser, le comité d'audit a mandaté des auditeurs extérieurs pour certaine de ces missions.
Les résultats des actions d'audit ont été présentés au comité d'audit et des risques, il en ressort qu'aucun dysfonctionnement important ou impactant n'a été relevé en 2017.

Le comité d'audit a validé le plan d'audit 2018 lequel contient la reconduction de certaines actions.

B.6 FONCTION ACTUARIAT

La fonction actuarielle est en charge du contrôle de la fiabilité des provisions techniques, elle émet aussi un avis sur le politique de souscription ainsi que sur le plan de réassurance. Les résultats de ces travaux doivent être présentés dans le rapport actuariel.
En 2017, la fonction actuarielle a dû se positionner sur le programme de réassurance et les méthodes de provisionnement de son principal sous-traitant Allianz.
Enfin elle contribue à la mise en œuvre du système de gestion des risques notamment en ce qui concerne la cartographie des risques et la qualité des données.
Compte tenu de la taille des équipes et des travaux à réaliser, la MAA fait appel à des prestataires extérieurs pour certaines tâches afin de scinder les missions calculatoires et les missions de contrôle.

B.7 SOUS-TRAITANCE

Le principal sous-traitant et partenaire stratégique et historique de la MAA depuis 1986 est la société Allianz

anciennement AGF.
Pour rappel Allianz distribue la plus grande part des contrats de la MAA. La gestion des contrats est pour partie et en fonction des produits réalisée à la MAA ou sous-traitée à Allianz. La gestion des sinistres du contrat GMPA est déléguée à Allianz.

B.8 AUTRES INFORMATIONS

Néant

C. PROFIL DE RISQUE

C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

La stratégie de la MAA est basée sur un développement prudent afin de maitriser la hausse annuelle des garanties accordées et ainsi maintenir un taux de couverture du SCR et un résultat dans les objectifs du Conseil d'Administration.

La MAA a développé son portefeuille d'adhérents pour diversifier ses risques et améliorer la mutualisation. En parallèle un suivi constant de l'évolution de la sinistralité a été mis en place pour réagir en cas de dérive des indicateurs et protéger les engagements pris auprès de ses sociétaires. Compte tenu de la taille de la MAA, le Conseil d'Administration a choisi un programme de réassurance très protecteur. Il est composé de 4 traités de réassurance souscrits auprès de la CCR (caisse centrale de réassurance). Ils permettent de réduire le risque de pointe (XS tête, XS évènement) et le risque de masse (Quote-part, Stop-loss).

Les constatations faites sur les 10 dernières années montrent que l'évolution de la sinistralité suit globalement celle du portefeuille (le tableau suivant est réalisé hors coassurance passive) :

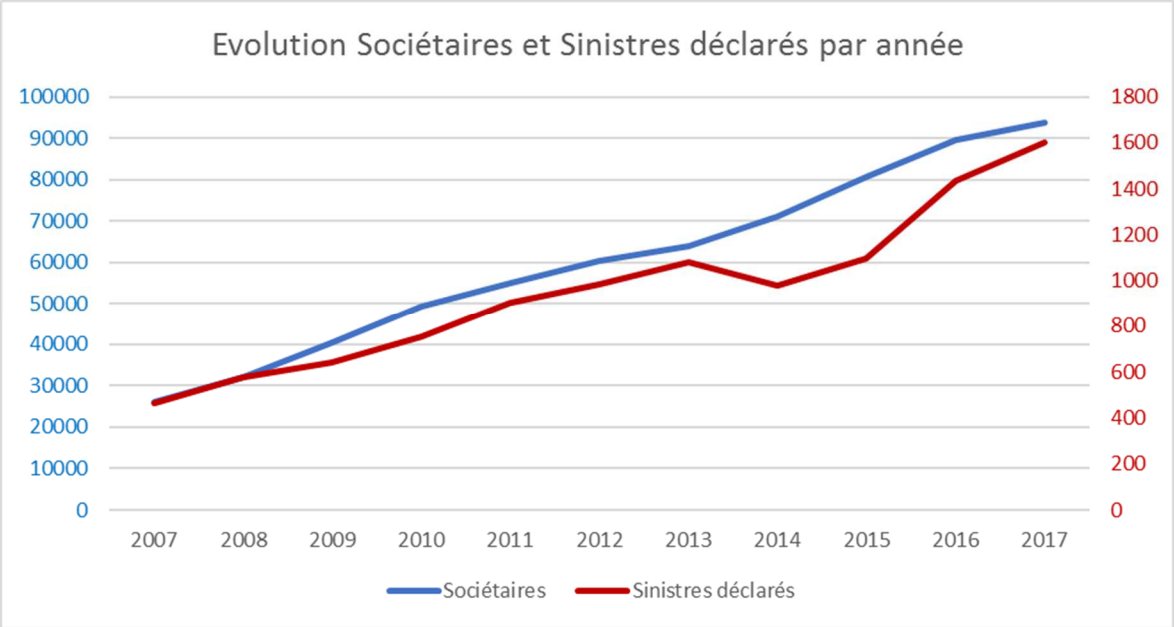

Concernant la coassurance passive, une dérive de la sinistralité est observée pour le contrat GMPA entrainant une augmentation des provisions. Au vu de cette évolution, il est prévu une sortie anticipée du contrat au 31/12/2018.

C.2 RISQUE DE MARCHE

Confirmé chaque année, le Conseil a validé une gestion des placements prudentes reprises dans les règles de la politique d'investissement :

- Un horizon de placements d'une durée maximale de 10 ans
- Un objectif de performance raisonnable : performance positive et stable dans le temps via une politique de gestion simple et intelligible
- Une allocation stratégique cible les grandes proportions de chaque catégorie d'actifs en fonction des contraintes et des objectifs moyen terme de la mutuelle.
- Ne sont autorisés que les investissements libellés en euros
- Les investissements obligataires doivent majoritairement porter sur des émetteurs présentant une notation supérieure ou égale à BBB-
- Des limites spécifiques pour les placements OPCVM sont déterminées : ratio d'emprise, valeur liquidative hebdomadaires, maturité du portefeuille

Un comité des placements étudie le portefeuille et propose des évolutions en fonction des conditions de marché, toute décision d'arbitrage ayant pour conséquence de sortir le portefeuille du cadre de la charte sera soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Le tableau et le schéma suivant détaillent la répartition des actifs de la MAA par catégorie d'actif :

	Valeur de marché (y compris coupon courus)		Répartition%	
	2017	2016	2017	2016
OPCVM Monétaires	5 768	6 839	24,5%	33,5%
Obligations taux fixe	8 286	5 069	35,1%	24,8%
OPCVM Obligataire	3 508	3 890	14,9%	19,0%
Actions en direct	688	536	2,9%	2,6%
OPCVM Actions	2 168	1 297	9,2%	6,3%
Immobilier d'exploitation	2 386	2 276	10,1%	11,1%
Compte à Terme	457	456	1,9%	2,2%
Comptes Courants et caisses	325	66	1,4%	0,3%
Total	**23 586**	**20 430**		

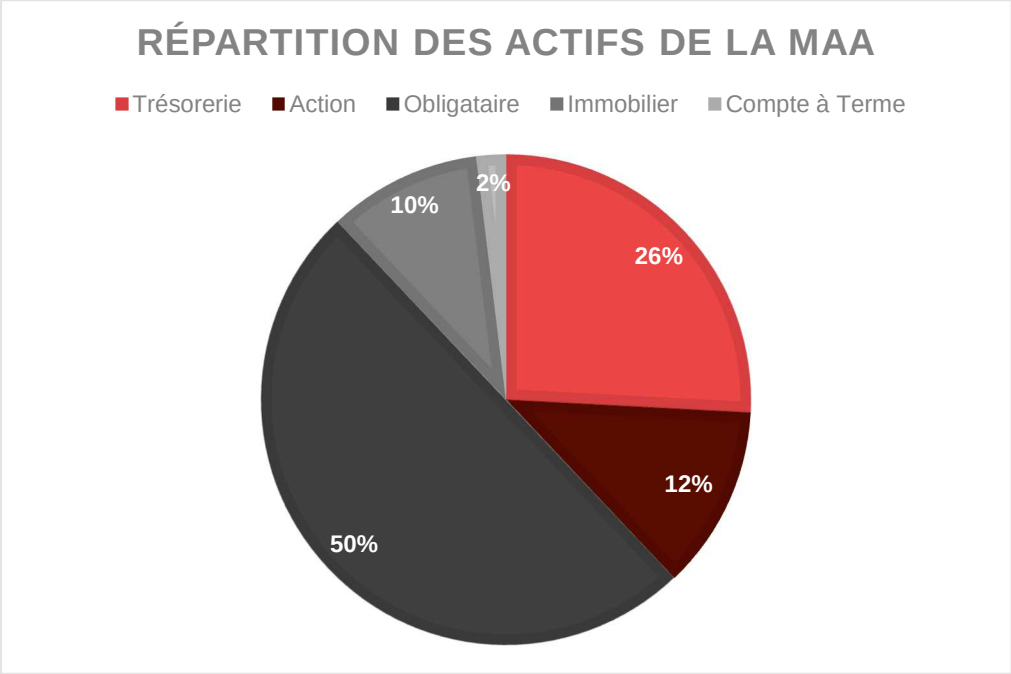

La MAA a renforcé sa poche obligataire (obligations d'entreprise à taux fixe) durant l'année 2017 afin de maintenir un rendement financier satisfaisant.

La MAA contrôle le risque inhérent à cette démarche en limitant par ligne les sommes engagées et en vérifiant mensuellement l'évolution de toutes les lignes.

C.3 RISQUE DE CREDIT

La MAA est réassurée auprès de la CCR Re qui bénéficie d'une notation A- (notation Standard & Poors).
Les liquidités de la MAA sont principalement déposées sur les comptes bancaires de la BNP qui présente une qualité de crédit jugée très satisfaisante par le marché, la note attribuée par Standard & Poors à la BNP est A.

C.4 RISQUE DE LIQUIDITES

Dans sa politique d'investissement la MAA a défini la part minimale réservée aux produits monétaires (liquidités à court terme) : 2 000 K€ correspondant aux besoins de trésorerie de la mutuelle sur un an.
Comme le montre le schéma de répartition des actifs de la MAA (voir C2 Risque de marché), la part de trésorerie est largement suffisante et conforme à la politique.

C.5 RISQUE OPERATIONNEL

Après mise en œuvre des dispositifs de maitrise des risques, la cartographie des risques ne fait pas apparaître de risque opérationnel important ou critique.

C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS

Néant

C.7 AUTRES INFORMATIONS

Néant

D. VALORISATION

D.1 ACTIFS

Le tableau ci-dessous décrit l'actif en valorisation prudentielle ainsi que la comparaison avec la valorisation dans les comptes statutaires :

	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes statutaire
ACTIFS		
Frais d'acquistions différés		34
Immobilisations incorporelles	0	368
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	2 386	3
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	**20 418**	**19 258**
Actions	688	298
Actions – cotées	688	298
Obligations	8 286	8 155
Obligations d'entreprise	8 286	8 155
Organismes de placement collectif	11 444	10 805
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	**410**	**555**
Santé similaire à la non-vie	410	555
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	1 603	2 448
Autres créances (hors assurance)	8	8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	782	782
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	183	183
Total de l'actif	**25 791**	**23 638**

Les colonnes sont définies comme suit :

- Valorisation prudentielle :
  - Valeur de marché pour les titres cotés
  - Valorisation par expert indépendant pour l'immobilier (Immobilisations corporelles pour usage propre)
  - Dernière valorisation connue à la clôture pour le non coté
  - Les obligations intègrent les coupons courus

- Valeur comptable :
  - Pour les obligations : coût historique amorti (y compris surcotes/décotes), y compris coupons courus
  - Pour les immeubles : valeur d'achat nette des amortissements et des provisions
  - Pour les actions et fonds : valeur d'achat

Les principaux écarts découlent du passage en la valeur nette comptable en comptes statutaires à la valeur de marché en valorisation prudentielle.

LA MAA est responsable de la valorisation prudentielle de ses actifs financiers. Le processus de valorisation mis en œuvre par le comptable est sécurisé par un contrôle externe par le cabinet Forward Finance.

Les principes de valorisation sont les suivants :

- Actions : les valeurs proviennent du site internet Boursorama et la valeur retenue est celle à la clôture du dernier jour de cotation de l'année
- Obligations : les valeurs proviennent de Reuters et la valeur retenue est celle à la clôture du dernier jour de cotation de l'année
- OPCVM : les valeurs proviennent du site internet Europerformance et la valeur retenue est la dernière valeur de liquidation connue au plus proche du 31/12
- Immobilier : les valeurs sont fournies par un expert approuvé par l'ACPR

Dans le cadre de leur mission d'audit, les Commissaires aux Comptes vérifient le process de valorisation ligne à ligne.

	Valeur Solvabilité II		Variation	
ACTIFS	**2017**	**2016**	**En K€**	**En %**
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	2 386	2 276	110	4,8%
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	**20 418**	**17 632**	**2 786**	**15,8%**
Actions – cotées	688	536	152	28,3%
Obligations d'entreprise	8 286	5 069	3 217	63,5%
Organismes de placement collectif	11 444	12 027	-583	-4,8%
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	**410**	**318**	**92**	**28,9%**
Santé similaire à la non-vie	410	318	92	28,9%
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	1 603	2 184	-581	-26,6%
Autres créances (hors assurance)	8	94	-86	-91,8%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	782	522	260	49,7%
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	183	196	-13	-6,7%
Total de l'actif	**25 791**	**23 223**	**2 568**	**11,1%**

En 2017, La MAA a renforcé ses investissements en obligations d'entreprise afin de maintenir un rendement financier satisfaisant

D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques sont à valoriser de manière prudente, fiable et objective. Sous le régime Solvabilité II, la valeur des provisions techniques correspond au montant que les entreprises d'assurance et de réassurance devraient payer si elles transféraient sur le champ leurs engagements à une autre entreprise.

La valeur des provisions techniques est égale à la somme de la meilleure estimation des provisions techniques Best Estimate (BE de prime et BE de sinistre) et d'une marge pour risque :

- Le BE de prime correspond à l'estimation des flux de trésorerie relatifs à des événements survenant après la date d'évaluation mais pendant la période de couverture. Cela comprend notamment les primes futures ainsi que les règlements de prestations et de frais liés à ces primes. Les flux de primes pouvant être plus élevés que les flux de prestations et de frais en découlant, le Best Estimate peut alors être négatif.
- Le BE de sinistre correspond aux flux de trésorerie relatifs aux sinistres déjà survenus avant la date d'évaluation. Cela comprend tous les règlements et les frais liés à ces sinistres.
- La marge de risque représente le montant qu'il faudrait rajouter au Best Estimate pour dédommager un éventuel repreneur d'avoir à immobiliser du capital pour supporter les engagements qu'il récupère. La marge de risque est calculée de façon simplifiée en faisant l'hypothèse que les SCR futurs évoluent de la même manière que les BE futurs.

Le tableau suivant détaille la valeur des provisions techniques :

En Milliers d'Euros	2 017				2 016				Variation			
	Meilleure Estimation Brutes	Meilleure Estimation Cédée	Marge de risque	Total	Meilleure Estimation Brutes	Meilleure Estimation Cédée	Marge de risque	Total	Meilleure Estimation Brutes	Meilleure Estimation Cédée	Marge de risque	Total
BE de sinistre	7 843	482			6 485	341			1 358	141		
BE de primes	-626	-72			-1 127	-22			501	-49		
Provision totale non vie	**7 217**	**410**	**421**	**7 228**	**5 358**	**318**	**1 296**	**6 336**	**1 860**	**92**	**-875**	**892**
Provision totale vie	**1 290**	**0**	**6**	**1 296**	**949**	**0**	**22**	**971**	**2 361**	**43**	**-16**	**325**
Provision totale	**8 507**	**410**	**427**	**8 524**	**6 307**	**318**	**1 319**	**7 307**	**4 221**	**135**	**-891**	**1 218**
Provision Nette	**8 097**		**427**	**8 524**	**5 988**		**1 319**	**7 307**	**2 109**		**-891**	**1 218**

On constate une augmentation de la provision Best Estimate consécutive à un important provisionnement de la garantie GMPA en 2017 suite à l'observation d'une dérive de la sinistralité.

Au vu de l'évolution de la garantie GMPA (contrat en coassurance passive pour la MAA), il est prévu une sortie anticipée du contrat au 31/12/2018. De ce fait la duration du passif est fortement réduite par le transfert des provisions du contrat entrainant une baisse importante de la marge pour risque.

D.3 AUTRES PASSIFS

Le tableau suivant détaille les autres passifs de la MAA :

	Valeur Solvabilité II		Valeur Solvabilité II	
PASSIFS	**2017**	**2016**	**2017**	**2016**
Provisions autres que les provisions techniques	59	53	7	13,2%
Passifs d'impôts différés	920	623	297	47,7%
Dettes envers des établissements de crédit	8	2	6	374,7%
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	611	762	-151	-19,8%
Dettes nées d'opérations de réassurance	311	270	41	15,1%
Autres dettes (hors assurance)	455	533	-79	-14,7%
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	10	20	-10	-50,7%
Total du passif (hors provisions techniques)	**2 373**	**2 262**	**111**	**4,9%**

Dans les autres postes au passif du bilan la mutuelle a :

- Des dettes liées aux opérations d'assurance (611K€) et de réassurance (311K€) valorisées à leur montant comptable,
- Des dettes de court terme diverses envers l'état et les organismes publiques et des fournisseurs (455 K€) valorisés à leur montant comptable.
- Un impôt différé retenu au passif pour un montant de 920 K€ :

ID actifs	**IDA**	**468**
ID passifs	**IDP**	**1 388**
Net :	**IDP**	**920**

Afin de calculer les impôts différés, il est fait l'hypothèse que les profits futurs qui sont imposés correspondent à l'écart entre les fonds propres Solvabilité 1 et les fonds propres Solvabilité 2. Un taux de 33,33% est alors appliqué sur cette marge future. Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont calculés à chaque différence temporaire entre la situation comptable et la situation fiscale.

D.4 METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

Néant

D.5 AUTRES INFORMATIONS

Néant

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 FONDS PROPRES

E.1.1 Récapitulatif du passage entre bilan comptable et bilan prudentiel

Le passage du bilan comptable en bilan prudentiel est schématisé comme suit :

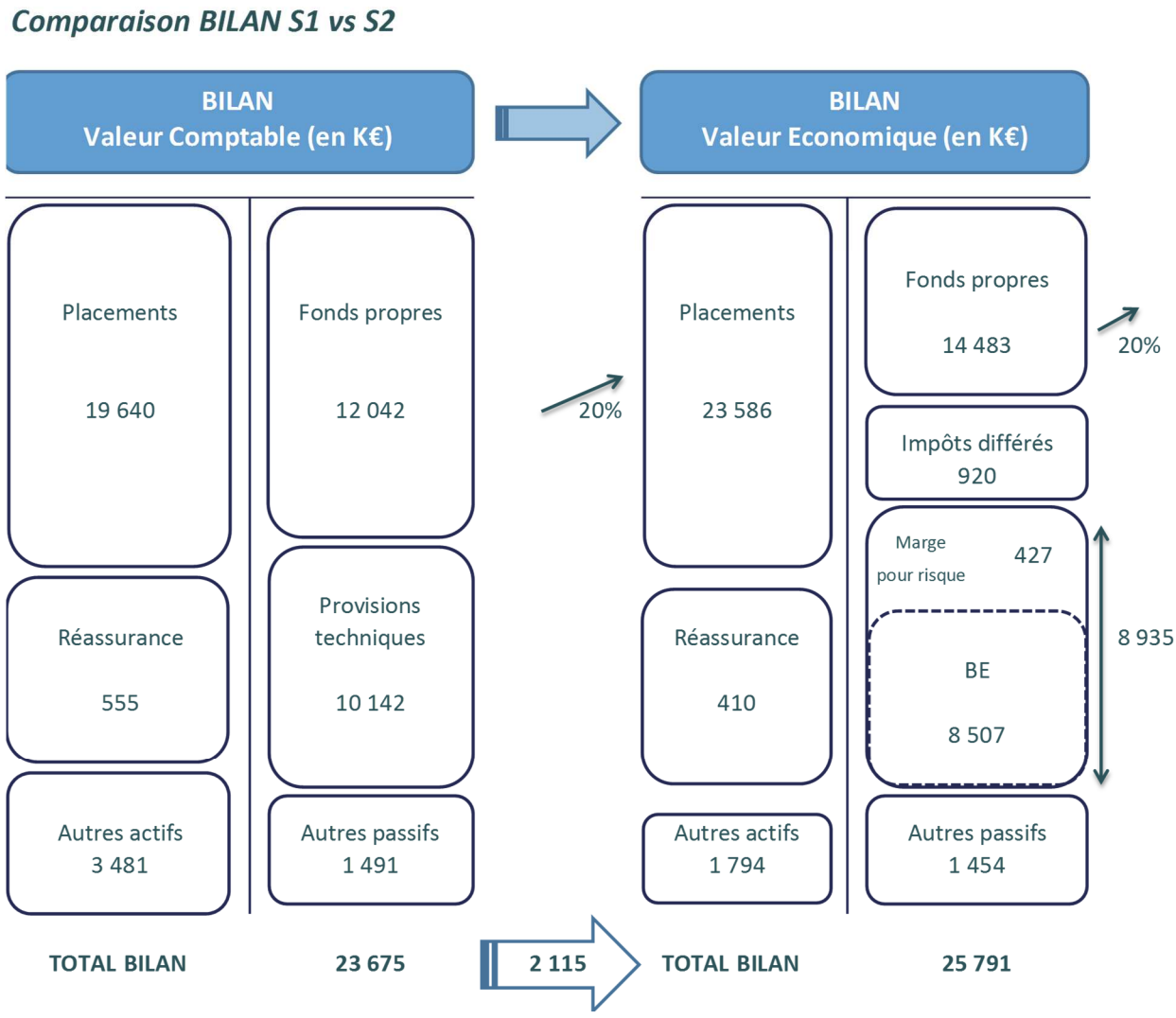

Les écarts les plus importants relatifs aux actifs correspondent aux écarts entre la valeur de marché et la valeur comptable

Les écarts relatifs aux passifs correspondent :

- Aux écarts relatifs aux provisions dont la méthode de calcul prudentielle expliquée en D2 est différente de la méthode comptable
- À la présence des impôts différés

E.1.2 Mesures transitoires

Aucune mesure transitoire n'a été appliquée.

E.1.3 Informations sur les fonds propres

	Total	Niveau 1 – non restreint
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35		
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	404	404
Réserve de réconciliation	14 079	14 079
Total fonds propres de base après déductions	14 483	14 483
Fonds propres auxiliaires		

	Total	Niveau 1 – non restreint
Total fonds propres auxiliaires	0	
Fonds propres éligibles et disponibles		
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	14 483	14 483
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	14 483	14 483
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	14 483	14 483
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	14 483	14 483
Capital de solvabilité requis	5 976	
Minimum de capital requis	3 700	
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	242%	
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	391%	

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	14 483	
Autres éléments de fonds propres de base	404	
Réserve de réconciliation	**14 079**	
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	-554	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	**-554**	

Les Fonds propres de la MAA s'élèvent à 14 483 K€. Ils sont constitués uniquement de fonds propres de première qualité.

Du fait de sa structure de mutuelle, la MAA a pour objectif premier de faire croître ses fonds propres par dégagement de résultat. La rentabilité sur fonds propre n'est pas l'objectif poursuivi, la priorité est donnée à la sécurité par la consolidation des fonds propres.

E.2 SCR ET MCR

E.2.1 SCR

Le SCR (capital de solvabilité requis) représente le niveau de fonds propres dont l'organisme a besoin pour absorber un choc lié aux risques auxquels il est exposé.

Le SCR est déterminé par la formule standard telle qu'imposée par les textes réglementaires.
Les capitaux de solvabilité requis pour chaque module de risque sont présentés dans le tableau suivant :

	Capital de solvabilité requis brut
Risque de marché	2 833
Risque de défaut de la contrepartie	319
Risque de souscription en santé	5 154
Diversification	-1 729
Capital de solvabilité requis de base	6 578

Capital de solvabilité requis	
Risque opérationnel	317
Capacité d'absorption des impôts différés	-920
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	**5 976**
Capital de solvabilité requis	**5 976**

Le capital de solvabilité requis ou SCR de la MAA s'élève à 5 976 K€ en 2017.

E.2.2 MCR

Le MCR (capital minimum requis) est une combinaison entre un montant minimal qui dépend de l'activité et un pourcentage du SCR.
Les principaux éléments du calcul du MCR sont présentés dans le tableau suivant :

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	
RésultatMCR_{NL}	1 652

	Meilleure estimation, nettes (de la réassurance)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
Assurance de protection du revenu	6 807	8 944

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	
RésultatMCR_{L}	27

	Meilleure estimation, nettes (de la réassurance)
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	1 290

Calcul du MCR global	
MCR linéaire	1 679
Capital de solvabilité req	5 976
Plafond du MCR	2 689
Plancher du MCR	1 494
MCR combiné	1 679
Seuil plancher absolu du	3 700
Minimum de capital requis	3 700

Le MCR de la MAA s'élève à 3 700K€, il s'agit du seuil plancher inhérent à son secteur d'activité.

E.3 TAUX DE COUVERTURE

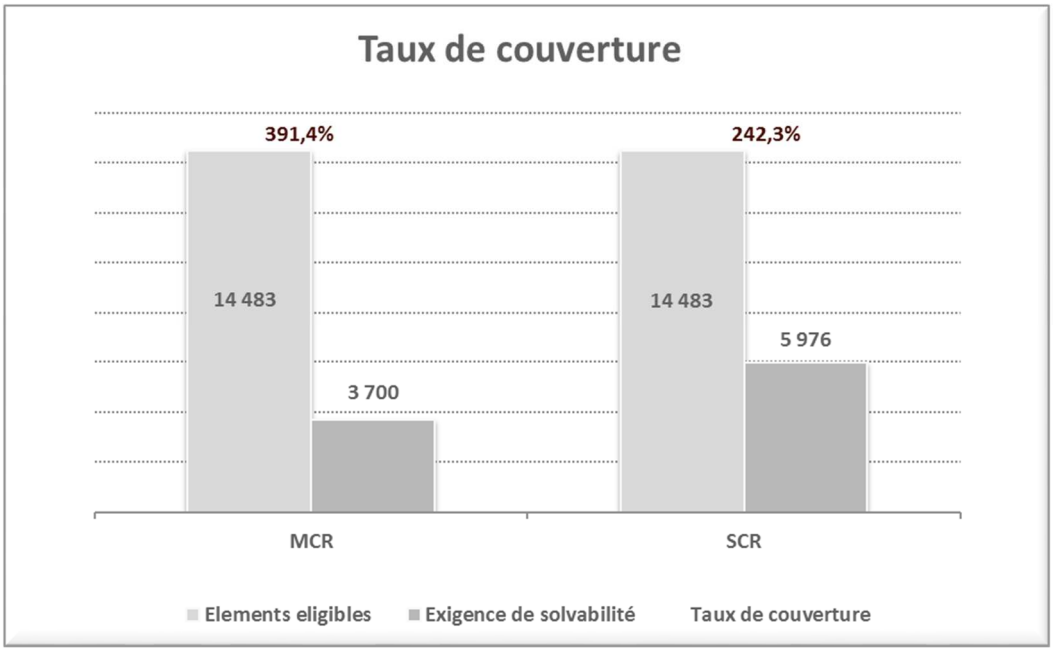

Fin 2017, le capital de solvabilité requis ou SCR de la MAA s'élève à 5 976 K€ et Le MCR s'élève à 3 700K€.
Les Fonds propres de la MAA s'élevant à 14 483 K€, le taux de couverture du SCR par les fonds propres s'élève à 242,3% et le taux de couverture du MCR par les fonds propres s'élève à 391,4%.

E.4 VARIATIONS ENTRE 2016 ET 2017

Le tableau suivant présente l'évolutions de 2016 à 2017 du SCR, du MCR, des fonds propres et du taux de couverture du SCR et du MCR par les fonds propres :

SCR "Standard" en KEuro	2 017	2016
Risque de marché	2 833	1 887
Risque de contrepartie	319	373
Risque de souscription santé	5 154	4 596
Somme des risques	8 307	6 855
Diversification	-1 729	-1 345
SCR de base	6 578	5 511
SCR Risque opérationnel	317	307
Capacité d'absorption des impôts différés	-920	-623
SCR total	5 976	5 195
Fonds Propres Eligibles	14 483	13 336
MCR	3 700	3 700
Taux de couverture = FP/SCR	242,3%	256,7%
Taux de couverture = FP/MCR	391,4%	360,4%

La hausse du SCR provient essentiellement :

- De la hausse du SCR de marché :
  - Hausse des marchés action
  - Recherche de rendement par investissement sur des obligations d'entreprise de duration plus longue, plus exigeantes en capital
- De La hausse du SCR de souscription santé sous l'impact de la forte activité de la mutuelle en 2017 mais aussi d'une augmentation des provisions notamment de la garantie GMPA suite à une dérive de la sinistralité.

La hausse des fonds propres découle essentiellement :

- Du résultat de l'exercice 2016
- De la hausse des marchés et des valorisations des actifs de placement

I. BILAN

	Valeur Solvabilité II
ACTIFS	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	2 386
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	**20 418**
Actions – cotées	688
Obligations d'entreprise	8 286
Organismes de placement collectif	11 444
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	**410**
Santé similaire à la non-vie	410
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	1 603
Autres créances (hors assurance)	8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	782
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	183
Total de l'actif	**25 791**

	Valeur Solvabilité II
PASSIFS	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	**7 638**
Meilleure estimation	7 217
Marge de risque	421
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	**1 296**
Meilleure estimation	1 290
Marge de risque	6
Provisions autres que les provisions techniques	59
Passifs d'impôts différés	920
Dettes envers des établissements de crédit	8
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	611
Dettes nées d'opérations de réassurance	311
Autres dettes (hors assurance)	455
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	10
Total du passif	**11 308**
Excédent d'actif sur passif	**14 483**

II. ACTIVITÉ

	Assurance de protection du revenu
Primes émises	
Brut – assurance directe	10 288
Part des réassureurs	1 343
Net	8 944
Primes acquises	
Brut – assurance directe	10 578
Part des réassureurs	1 346
Net	9 232
Charge des sinistres	
Brut – assurance directe	7 579
Part des réassureurs	428
Net	7 151
Variation des autres provisions techniques	
Brut – assurance directe	70
Part des réassureurs	0
Net	70
Total des dépenses	1 202

	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé
Charge des sinistres	
Brut	253
Part des réassureurs	0
Net	253

A noter que la MAA exerce son activité exclusivement en France.

III. PROVISIONS TECHNIQUES

	Assurance de protection du revenu
Meilleure estimation	
Provisions pour primes	
Brut	-626
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance	-72
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	-554
Provisions pour sinistres	
Brut	7 843
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance	482
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	7 361
Total meilleure estimation – brut	**7 217**
Total meilleure estimation – net	**6 807**
Marge de risque	**421**
Provisions techniques – Total	7 638
Montants recouvrables au titre de la réassurance	410
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance	7 228

	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé
Meilleure estimation	
Meilleure estimation brute	1 290
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance – total	1 290
Marge de risque	6
Provisions techniques – Total	1 296

IV. FONDS PROPRES

	Total	Niveau 1 – non restreint
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35		
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	404	404
Réserve de réconciliation	14 079	14 079
Total fonds propres de base après déductions	14 483	14 483
Fonds propres auxiliaires		

	Total	Niveau 1 – non restreint
Total fonds propres auxiliaires	0	
Fonds propres éligibles et disponibles		
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	14 483	14 483
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	14 483	14 483
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	14 483	14 483
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	14 483	14 483
Capital de solvabilité requis	5 976	
Minimum de capital requis	3 700	
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	242%	
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	391%	

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	14 483	
Autres éléments de fonds propres de base	404	
Réserve de réconciliation	**14 079**	
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	-554	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	**-554**	

V. MCR

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	
RésultatMCR_{NL}	1 652

	Meilleure estimation, nettes (de la réassurance)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
Assurance de protection du revenu	6 807	8 944

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	
RésultatMCR_{L}	27

	Meilleure estimation, nettes (de la réassurance)
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	1 290

Calcul du MCR global	
MCR linéaire	1 679
Capital de solvabilité req	5 976
Plafond du MCR	2 689
Plancher du MCR	1 494
MCR combiné	1 679
Seuil plancher absolu du	3 700
Minimum de capital requis	3 700

VI. TRIANGLES

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

	Année	Année de développement 0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et+	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
Précédentes	Antérieur											3	3	3
N-9	2008	1 725	764	565	244	105	18	22	21	0	0		0	3 463
N-8	2009	1 652	779	479	336	127	86	88	0	0			0	3 547
N-7	2010	1 598	1 033	586	351	142	168	109	8				8	3 995
N-6	2011	2 406	1 156	484	406	257	118	286					286	5 114
N-5	2012	2 806	825	490	416	193	167						167	4 896
N-4	2013	2 398	1 085	464	286	316							316	4 550
N-3	2014	2 235	1 469	449	531								531	4 683
N-2	2015	2 891	1 080	789									789	4 760
N-1	2016	2 218	1 979										1 979	4 197
N	2017	1 632											1 632	1 632
												Total	5 711	40 840

Meilleure estimation provisions pour sinistres bruts non actualisés
(valeur absolue)

	Année	Année de développement 0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et+	Fin d'année (données actualisées)
Précédentes	Antérieur											47	47
N-9	2008									0	0		0
N-8	2009								11	0			0
N-7	2010							23	0				0
N-6	2011						195	305					307
N-5	2012					269	183						183
N-4	2013				382	258							259
N-3	2014			1 226	429								430
N-2	2015		775	498									500
N-1	2016	3 007	1 553										1 558
N	2017	4 544											4 559
												Total	7 843

VII. SCR

	Capital de solvabilité requis brut
Risque de marché	2 833
Risque de défaut de la contrepartie	319
Risque de souscription en santé	5 154
Diversification	-1 729
Capital de solvabilité requis de base	6 578

Capital de solvabilité requis	
Risque opérationnel	317
Capacité d'absorption des impôts différés	-920
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	**5 976**
Capital de solvabilité requis	**5 976**